

BOUCHE MAGIQUE

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, M
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux) (5 c + 1 c/2 niveaux)
Zone/Cible	1 créature ou 1 objet
Durée	permanente jusqu'à utilisation
JS	Volonté, annule (objet)
RM	oui (objet)

Ce sort fait apparaître sur la créature ou l'objet choisi une bouche enchantée qui délivre un message si l'événement spécifié au cours de l'incantation se produit. Ce message, qui ne peut contenir plus de vingt-cinq mots, doit être déclamé dans une langue parlée par son créateur et peut prendre jusqu'à dix minutes. La bouche ne peut prononcer ni incantation, ni mot de commande, ni activer le moindre effet magique. Par contre, elle remue les lèvres en fonction de ce qu'elle dit. Placée sur une statue par exemple, on pourrait avoir l'impression que celle-ci se met à parler. Cela n'empêche bien évidemment pas de lancer le sort sur un arbre, un rocher, une porte, ou tout autre objet ou créature.

Le sort est déclenché dès que les conditions spécifiées lors de l'incantation se réalisent. Elles peuvent être aussi simples ou complexes que souhaité, tant qu'elles restent purement visuelles ou auditives. La bouche s'exprime dès qu'elle pense que les conditions se réalisent ; elle peut donc être abusée par un déguisement ou une illusion. L'obscurité naturelle n'empêche pas la réalisation d'une condition visuelle, mais les sorts ténébreux et invisibilité, oui. Discrétion et sorts de silence contrent également les conditions auditives. Celles-ci peuvent être liées à des sons courants ou à un mot ou un bruit caractéristique. Les actions ne peuvent servir de condition que si elles sont visibles ou audibles. La bouche ne peut distinguer l'alignement, le niveau, le nombre de dés de vie ou la classe des créatures passant à proximité ; elle peut tout au plus les déduire en se basant sur leur apparence.

La portée maximale pour qu'une condition déclenche l'apparition de la bouche est de 4,50 m (3 c) par niveau, ce qui fait qu'un magicien de niveau 6 pourra ordonner à sa bouche magique de parler si les conditions sont réalisées dans un rayon de vingt-sept mètres (18 c). Quelle que soit la portée choisie, la bouche ne répond qu'aux stimuli visuels ou auditifs se manifestant à portée de vue ou d'ouïe.

Il est possible d'user de permanence sur un sort de bouche magique.